



UNSA-Infos - Numéro 455 - 27 janvier 2009

<http://www.unsa.org/>

## Réussir la mobilisation du 29 janvier !

### Déclaration commune des organisations syndicales

#### CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA

Face à la situation et considérant qu'il est de leur responsabilité d'agir en commun, en particulier lors de la journée du 29 janvier, pour obtenir des mesures favorables aux salariés, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA ont décidé d'interpeller les entreprises, le patronat et l'État.

Surmonter la crise implique des mesures urgentes en faveur de l'emploi, des rémunérations et des politiques publiques intégrées dans une politique de relance économique.

#### **UNSA Infos n° 452 a publié l'intégralité de l'appel concernant les points suivants :**

- 1 - Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique,**
- 2 - Politiques salariales : améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités,**
- 3 - Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat,**
- 4 - Préserver et améliorer les garanties collectives,**
- 5 - Réglementer la sphère financière internationale.**

Lire le texte intégral : <http://www.unsa.org/?UNSA-Infos-no452.html>

### Pour la région Ile de France

Une manifestation partira, à 14h30, de la place de la Bastille, pour se rendre à Saint Augustin via République.

Le rendez-vous UNSA est fixé, dès 13h30, place de la Bastille, angle rue de Lyon.

#### **France télécom, l'union CFE-CGC/UNSA frôle les 10%**

Aux élections des instances représentatives du personnel (IRP) de France Télécom du 22 janvier 2009, la liste unifiée CFE-CGC/UNSA, sous l'étiquette « Ensemble », réalise un score de 9,8%.

Pour rappel, la CFE-CGC seule réalisait en 2005, 1ère élection IRP (comités d'entreprise, délégués du personnel et CHSCT) de la nouvelle entreprise privée « Groupe France Télécom », 2,3% des voix (6,6 % en 2007 sur un périmètre différent). De son côté l'UNSA - France Télécom, syndicat jugé non représentatif, représentait moins de 1% des voix.

Des listes uniques sur 20 comités d'entreprises ont permis une progression en voix dans la totalité de ces CE qui constituent l'unité économique et sociale (UES) du groupe France Télécom Orange (4ème organisation syndicale en nombre d'élus de CE). Ces listes uniques enregistrent également la plus forte progression au regard des scores de toutes les autres organisations syndicales : CGT 26 (-2%) ; SUD 22,3 (-2%) ; CFDT 21,9 (+1%) ; FO 12% (=) ; CFE-CGC/UNSA 9,8% (+3%) ; CFTC 6,7% (=).

La liste « Ensemble » a également permis que la CFE-CGC et l'UNSA soient la seule liste syndicale à être, dans les 20 comités d'entreprise du groupe, majoritaire seule dans un des plus importants comités d'entreprise, celui de SCE, la branche « entreprise » (8.000 personnes) avec 10 élus sur 16.

Première élection après les prud'homales, dans une grande entreprise du CAC 40, ces résultats concrétisent :

- les combats menés par la CFE-CGC et l'UNSA sur l'emploi, les rémunérations, la défense du statut des fonctionnaires de France Télécom ;
- l'importance de l'unité dans une période de recomposition profonde du paysage syndical ;
- la volonté affichée de la CFE-CGC FT et de l'UNSA FT de constituer très rapidement une section syndicale unique.

Notons qu'en raison de la règle des collèges, l'ordre des organisations en nombre de siège aux comités d'établissement est différent de l'ordre lié aux pourcentages des suffrages obtenus. La liste commune CFE-CGC/UNSA arrive ainsi ex-æquo avec FO, avec trente sièges.

## ***Rapport 2008 de la CSI sur les violations des droits syndicaux***

La dernière édition du rapport annuel des violations des droits syndicaux élaboré par la Confédération syndicale internationale (CSI) dresse un état des lieux sans concession de l'exercice de ces droits dans 138 pays. Le rapport révèle une succession accablante de lois antisyndicales, de menaces et de violences contre des représentants des travailleurs en 2007, avec un solde tragique de 91 syndicalistes assassinés de part le monde. La Colombie reste le pays le plus meurtrier pour les syndicalistes, suivie par la Guinée. Des atteintes graves, y compris harcèlements et intimidations, ont été rapportées dans 63 pays. Ainsi, la répression contre les activités syndicales s'est poursuivie sans répit sur tous les continents.

Le climat antisyndical se renforce en Europe. Bien qu'elle reste le modèle à suivre en matière sociale, le rapport démontre que les droits syndicaux sont loin d'y être garantis. Ce phénomène est observé tant dans les bastions traditionnels du syndicalisme en Occident que dans les économies en transition d'Europe orientale. Deux décisions de la Cour de justice des Communautés européennes dans les cas Laval et Viking attestent très clairement que l'interprétation de la loi favorise rarement la protection des droits syndicaux et des travailleurs lorsque les intérêts commerciaux et sociaux entrent en conflit. Les travailleurs migrants y font l'objet de nombreuses discriminations. Bien souvent victimes de la traite des êtres humains, ces travailleurs font l'objet d'une exploitation extrême et sont privés de leurs droits syndicaux.

En France, « pays des droits de l'Homme », le gouvernement a promulgué une loi limitant sévèrement le droit de grève dans le secteur des transports en commun. Les employeurs ont recours à des tactiques subtiles pour affaiblir les syndicats. Si les droits syndicaux sont considérés inaliénables, de nombreuses nuances juridictionnelles viennent restreindre leur application.

Pour l'UNSA, les droits syndicaux sont des droits humains au travail, qui doivent être universellement reconnus. Aussi, leur respect demande une véritable solidarité internationale.

## ***La présidence tchèque de l'Union européenne oublie le social***

L'UNSA se réjouit de voir la République Tchèque assumer, pour la première fois, la présidence de l'Union européenne durant le premier semestre de cette année. C'est en effet en 2009 que l'Europe fêtera les 20 ans de la chute du mur de Berlin et la fin du Rideau de fer qui ont permis aux pays de l'ancien bloc soviétique de retrouver la liberté et la démocratie.

La présidence tchèque a choisi comme devise : « Une Europe sans barrières » et a retenu trois domaines principaux à son programme. Ce sont les trois « E » tchèques que sont l'Économie, l'Énergie, l'Europe et le monde. En matière économique, elle veillera à la mise en œuvre de la déclaration du sommet du G20 du 15 novembre et des conclusions du Conseil européen des 11 et 12 décembre 2008, ainsi qu'à la réalisation du Plan européen de relance économique en insistant sur son inscription dans la stratégie de Lisbonne. La sécurité énergétique est un problème grave et d'actualité avec la crise du gaz entre la Russie et l'Ukraine. La présidence travaillera au développement du Partenariat oriental. La crise en Géorgie a montré l'importance d'une stratégie commune de l'UE en ce domaine. La relation transatlantique donnera lieu à un dialogue intensif avec la nouvelle administration américaine. La présidence devra poursuivre le débat avec l'Irlande sur l'avenir du traité de Lisbonne mais elle serait bien inspirée de commencer par le ratifier elle-même.

Ces priorités avancées par la présidence tchèque répondent sans nul doute à des exigences européennes mais l'UNSA déplore l'absence de dimension sociale. Tout en partageant l'objectif de la présidence visant à supprimer les barrières intérieures et, en particulier, d'appliquer pleinement la libre circulation des travailleurs en Europe, l'UNSA dénonce l'absence de solution aux récents arrêts de la Cour de justice des Communautés européennes et aux insuffisances de la directive sur le détachement des travailleurs. Un marché du travail européen exige une harmonisation des règles européennes et nous revendiquons avec la

CES, l'adoption d'un protocole de progrès social. En outre, les États membres doivent trouver un compromis positif avec le Parlement européen sur la révision de la directive sur le temps de travail.

### ***Le FMI et la Banque mondiale s'engagent sur le social***

Une délégation syndicale internationale conduite par la Confédération syndicale internationale (CSI) a été reçue par le président de la Banque mondiale, Robert Zoellick et le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Dominique Strauss-Kahn à Washington, le 18 janvier 2009. A l'issue de cette rencontre, ils se sont engagés à renforcer les programmes sociaux à l'intention des travailleurs victimes de la crise économique, et à intensifier des mesures pour soutenir les normes fondamentales du travail (OIT).

Les syndicalistes ont insisté sur la nécessité de les inviter systématiquement à participer pleinement aux processus actuellement en cours et visant à l'établissement d'un nouveau cadre réglementaire pour le système financier international. Pour la CSI : « Les syndicats veulent s'assurer que le secteur financier agit au service de l'économie réelle et non le contraire. Les syndicats ne se satisferont pas d'un nouveau cadre réglementaire qui ne remplisse pas cet objectif ».

L'UNSA se félicite du changement de ton de la Banque mondiale qui déclare ne pas partager l'avis de ceux qui voient la déréglementation des marchés du travail comme une partie de la solution à la crise, et du fait que le FMI encouragera les pays allocataires d'aides financières d'urgence à accorder la priorité au maintien des dispositifs de sécurité sociale. Cependant, les exemples ne manquent pas où le FMI a imposé des conditionnalités ou des « mesures préalables pour accéder à ses prêts qui ont eu de graves répercussions sur les conditions de travail.

L'UNSA, qui a soutenu cette initiative, se réjouit que la délégation ait pu défendre son programme pour des « emplois verts » visant à relever le double défi du changement climatique et de la récession mondiale.

### ***Affiliations lors du bureau national des 21 et 22 janvier***

Le Bureau national élargi des 21 et 22 janvier 2009 a approuvé l'affiliation du syndicat UNSA Levavasseur (Ile de La Réunion) à la fédération des services et activités diverses, et l'affiliation directe du syndicat des Attachés de la ville de Paris. Il a reporté les demandes d'affiliations directes de TU TI (Transports urbains et interurbains) et UPSAE (équipement).

De plus, le BNE a été informé du développement des fédérations suivantes :

- l'UNSA Sport annonce l'arrivée en son sein de l'Association des professionnels salariés de la préparation physique et de la forme ;

- l'UNSA Territoriaux nous informe des créations de syndicats dans les collectivités suivantes : OPHLM de la Nièvre, ville de Firminy (42), communauté urbaine de Strasbourg (67), conseil général des Pyrénées Atlantiques ;

- la F.A.T. UNSA (fédération autonome des transports) nous informe de ses nouvelles implantations dans les entreprises du secteur urbain et interurbain : Kéolis Littoral (17), Les Cars Perrier (78), Setra (77), Quimper (29).

Enfin, la fédération UNSA 2A et la fédération Banques/Assurances nous annoncent que, d'un commun accord, les syndicats UNSA Crédit Agricole et UNSA Groupama relevant de l'UNSA 2A sont dorénavant également adhérents à la Fédération Banques/Assurances afin de faciliter le développement à destination des salariés ne relevant pas du régime de la MSA (Mutualité Sociale Agricole). Les deux syndicats concernés conservent pour affiliation principale l'UNSA 2A (cotisations, etc.).

### ***Motion adoptée par le Bureau National élargi de l'UNSA le 21 janvier 2009***

Le Bureau national élargi de l'UNSA, réuni le 21 janvier 2009 prend acte de la décision du Comité directeur confédéral de la CFE-CGC de suspendre les négociations avec l'UNSA en vue du rapprochement de ces deux organisations.

L'UNSA fait confiance au Président de la CFE-CGC, Bernard Van Craeynest pour résoudre les difficultés rencontrées.

Le Bureau national élargi de l'UNSA réaffirme son engagement à construire avec la CFE-CGC ainsi qu'avec toutes celles et tous ceux qui partagent ce projet un grand pôle réformiste, dont le texte commun « Agir ensemble » définit les principes et les valeurs.

Motion adoptée : Pour : 85, Abstention : 2